

CAPN des Bibliothécaires

19 janvier 2017

Motion sur la mise en œuvre du protocole PPCR - parcours professionnels, carrières et rémunérations

La transposition des dispositions du protocole PPCR aux corps de catégorie A des bibliothèques a été annoncée par le ministère le 12 janvier.

Les commissaires paritaires des bibliothécaires se félicitent que des avancées significatives aient été obtenues à l'occasion de ce protocole : revalorisation et refonte de la grille indiciaire, création d'un grade hors classe permettant, 25 ans après la création du corps des bibliothécaires, des espoirs de progression de carrière enfin conforme à un statut de catégorie A.

Pour autant, les commissaires paritaires seront extrêmement attentifs aux conditions dans lesquelles ce protocole PPCR sera appliqué.

Ils demandent notamment, dès l'année 2017, des possibilités de promotions massives dans le grade hors classe, avec la promotion automatique des collègues actuellement placés aux 10^e et 11^e échelon de l'actuel corps des bibliothécaires.

Ils rappellent enfin que les avancées qui viennent d'être annoncées ne sauraient satisfaire entièrement les aspirations des bibliothécaires sans une augmentation significative du nombre de promotions dans le corps des conservateurs. Elles ne sauraient non plus répondre à la revendication d'un seul corps de catégorie A dans la filière bibliothèques.